



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune de Plan-les Ouates.

19 août 2015

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune de Plan-les-Ouates du 11 mai 2015;

vu l'accord de la commune de Lancy du 9 juin 2015;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 18 juin 2015,

ARRÊTE :

1. Il est donné le nom de :

Chemin Le-Sapay

à l'artère commençant au chemin du Trèfle-Blanc et finissant sans issue dans les bâtiments scolaires du quartier de La Chapelle – Les Sciers.

Cette dénomination reprend le nom du lieu-dit Le Sapay présent sur la carte Siegfried de 1899.

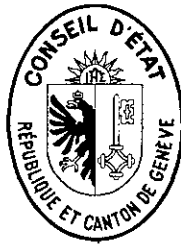
Le code voie est 64173.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} septembre 2015.

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

DALE	1 ex.
DF	1 ex.
DSE	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :